

MICHELIN

Pour rappel, Michelin a annoncé la suspension de ses exportations vers la Russie le 15 mars 2022 puis a vendu ses activités dans ce pays en mai 2023.

Le groupe Michelin est particulièrement vigilant quant au respect des sanctions économiques et financières applicables et a mis en place une organisation interne dédiée afin de garantir sa conformité dans ce domaine. Dans ce contexte, nous avons pris des mesures spécifiques pour prévenir la réexportation de nos produits par nos clients, si ces dernières ne sont pas conformes aux sanctions applicables, à travers notamment des clauses de contrôle à l'export dans nos contrats.

En parallèle, le Groupe a mis en place des "due diligences" spécifiques supplémentaires pour les flux présentant un risque de contournement plus élevé, et nous veillons à améliorer sans cesse notre organisation et nos processus, en tenant notamment compte des évolutions réglementaires.

Concernant les pneumatiques avions, nous confirmons que tous les processus de conformité sont déployés pour éviter tout contournement des sanctions.

Toute allégation concernant la présence de nos produits en Russie est minutieusement examinée. En cas de doute concernant le respect des réglementations par l'un de nos clients directs ou indirects connus, une enquête est systématiquement ouverte.

Concernant vos interrogations sur les sociétés LLC SERVICE FLY BISHKEK et WAREHOUSE FORESS, selon les informations à notre disposition Michelin n'a aucun lien commercial, ni contractuel, avec ces deux sociétés.

Après une demande de précisions :

Le Groupe Michelin a renforcé ses contrôles, en complément de son programme de conformité existant, pour réduire le risque de détournement.

Les mesures comprennent :

- Un contrôle accru des clients et utilisateurs finaux, avec demande d'informations supplémentaires auprès de nos clients directs lors de la commande de pneumatiques avion ;
- La demande de certificats d'utilisateur final signés en plus des clauses de contrôle à l'exportation existantes dans nos contrats, notamment avec nos clients distributeurs ;
- L'examen des données d'importation vers la Russie selon le risque de détournement, issues d'un outil disponible sur le marché ;
- Des formations ciblées pour sensibiliser davantage nos équipes commerciales et nos clients aux enjeux liés aux sanctions internationales et aux mesures internes décrites ci-dessus.

Nous confirmons n'avoir aucune relation contractuelle avec les sociétés mentionnées (Warehouse Foresse et Service Fly Bishkek).

Par ailleurs, comme mentionné ci-dessus, nos contrats avec nos clients distributeurs contiennent des clauses de contrôles à l'exportation.